Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften Académie suisse des sciences humaines et sociales Accademia svizzera di scienze umane e sociali Academia svizra da scienzas umanas e socialas Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



# Appel à projets

# Communication scientifique sur la consommation durable

Dans sa Stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral fait des « modes de consommation et de production durables » (objectif de développement durable ou SDG 12) l'une des trois priorités de la Confédération. Le <u>rapport national sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030</u>, adopté en 2022, constate à propos du SDG 12 que « les défis à relever sont connus depuis longtemps », mais il souligne également que la Suisse est encore loin d'une exploitation durable des ressources, malgré des gains d'efficacité. C'est précisément dans le domaine des modèles de consommation durable que les sciences humaines et sociales peuvent apporter des contributions importantes aux objectifs de durabilité grâce à leur compréhension des comportements humains, des dynamiques sociales et politiques et des interactions entre les systèmes.

L'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) souhaite donc soutenir l'engagement de ses disciplines pour la réalisation du SDG 12 et encourager le dialogue entre la science et la société. Le présent appel à projets permet de solliciter des contributions financières pour des activités visant à transmettre des résultats de la recherche en sciences humaines et sociales sur la consommation durable à un public cible non spécialisé, et à faciliter l'échange avec les acteurs sociaux et politiques.

# Modalités

#### Critères formels

- Peuvent soumettre une requête les chercheurs et chercheuses, et les doctorant-e-s en sciences humaines et sociales, inscrit-e-s ou employé-e-s dans une haute école suisse. Les doctorant-e-s doivent soumettre une lettre de soutien du/de la professeur-e responsable via MySAGW.
- Le projet soumis ne peut pas déjà bénéficier d'un soutien financier de l'ASSH via un autre instrument d'encouragement.
- L'output du projet (manifestation, publication, etc.) doit en principe être libre et accessible au public. Les exceptions doivent être justifiées de manière claire et compréhensible.
- Le plan de projet comprend un concept de communication clair.
- Le projet débutera entre mai et novembre 2024 et sera achevé (avec envoi du décompte correspondant) dans un délai maximum de douze mois.
- Les fonds de contrepartie (matching funds) sont souhaités, mais pas obligatoires.
- Le montant demandé se situe entre CHF 1000 et CHF 8000.
- Ne peuvent pas être financées les activités qui servent en premier lieu à faire connaître une institution ou à commercialiser un produit (par exemple un cursus de formation continue ou une publication payante).

#### Critères en matière de contenu

- Le projet porte sur le <u>SDG 12</u> (« établir des modes de consommation et de production durables »).
- Le projet permet de transmettre des connaissances scientifiques à un public non spécialisé.
- Différents formats de médiation sont possibles (liste non exhaustive) :



Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften Académie suisse des sciences humaines et sociales Accademia svizzera di scienze umane e sociali Academia svizra da scienzas umanas e socialas Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



- o des manifestations publiques
- des manifestations visant à l'échange entre la science et la politique et/ou l'administration
- o des policy briefs ou fiches d'information<sup>1</sup>
- o des expositions
- o des activités pour les écoles
- o des courts métrages
- De même, différents groupes cibles sont envisageables (liste non exhaustive) :
  - o la politique
  - o l'administration publique
  - o les organisations de la société civile
  - le grand public
  - les écoliers et écolières
  - les étudiant·e·s (en dehors des cours réguliers)
- Les activités destinées au groupe cible des scientifiques (réunions, colloques, publications scientifiques, etc.) ainsi que les cours dispensés dans les hautes écoles ne peuvent bénéficier d'un soutien financier.

# Modalités de soumission d'une requête

- Les requêtes doivent être soumises en tant que « requête extraordinaire » via la plateforme mySAGW au moyen du formulaire annexé : <a href="https://my.sagw.ch">https://my.sagw.ch</a>
- Les personnes intéressées ne peuvent pas ouvrir elles-mêmes une demande dans mySAGW.
  Pour l'ouverture d'une « requête extraordinaire », elles doivent envoyer un courriel avec
  référence à cet appel à projets à : <a href="mailto:sara.elmer@sagw.ch">sara.elmer@sagw.ch</a>. L'ASSH donne alors accès à une
  requête.
- Le délai de soumission est fixé au 1er avril 2024.

#### Évaluation

L'évaluation est effectuée par le Secrétariat général de l'ASSH.

### Critères d'évaluation

- respect des critères formels (voir ci-dessus)
- qualité et originalité du projet
- pertinence du projet par rapport au SDG 12 et par rapport aux défis actuels en Suisse
- faisabilité du projet et pertinence des moyens de communication
- adéquation entre les coûts budgétés et le montant de la subvention demandée

#### Modalités de paiement

- Le versement de la subvention sera effectué sur le compte d'une société membre de l'ASSH ou sur le compte d'une haute école suisse après réception du décompte global du projet et des justificatifs y relatifs.
- L'ASSH peut verser une avance sur demande, correspondant à 50 % maximum de la subvention accordée.

# Coûts pouvant être pris en charge par l'ASSH

- frais de catering lors de manifestations
- frais de déplacement des intervenant-e-s
- honoraires pour les services de soutien (technique, conception graphique, etc.)
- coûts visant à élargir la médiation et la participation (par exemple, coûts pour la réalisation de flyers ou pour du streaming en direct)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> En cas d'adéquation qualitative, il est possible de publier une *policy brief* ou une *factsheet* dans le cadre des « <u>Swiss Academies Factsheets</u> ». S'il existe un intérêt pour une publication par les Académies suisses des sciences, cela doit être mentionné dans la requête. L'ASSH effectuera le contrôle de qualité et prendra la décision en concertation avec des expert·e·s externes.

Schweizerische Akademie der Geistes- und Sozialwissenschaften Académie suisse des sciences humaines et sociales Accademia svizzera di scienze umane e sociali Academia svizra da scienzas umanas e socialas Swiss Academy of Humanities and Social Sciences



- coûts salariaux des assistant-e-s (étudiant-e-s, doctorant-e-s, post-doctorant-e-s) qui
  collaborent directement au projet. La demande doit spécifier la manière dont les coûts
  salariaux sont calculés (par exemple à l'aide d'un tableau des classes salariales et
  d'explications sur la classification).
- frais de location de locaux lors de manifestations publiques ayant lieu en dehors des hautes écoles. Les frais pour des locaux situés au sein des hautes écoles ne sont pas pris en charge.